

► Vie du village



Le Marché du soir de Pays de Montbéliard Agglomération a fait étape à Dasle le 17 mai et une douzaine de producteurs locaux ont proposé leurs produits. Malgré une météo mitigée, les visiteurs ont été nombreux, d'autant que le Comité des Fêtes avait prévu un stand de restauration avec des grillades au barbecue. Du coup, cette soirée fut également un agréable moment de convivialité.

La fête des jeux



Près de 600 personnes ont participé à cette journée consacrée aux jeux de sociétés.

La 2^{ème} édition de la journée « Dés'Dasle & des Jeux », qui a eu lieu le 11 mai de 10h à 1h du matin non stop a recueilli un très grand succès puisqu'environ 600 personnes se sont relayées tout au long de la journée et de la soirée. A l'heure du « tout numérique », le jeu de société n'est pas mort, l'affluence enregistrée en témoigne ! Dix animateurs étaient présents pour expliquer et faire découvrir les jeux, au nombre de 200. Ravis de l'engouement suscité par cette manifestation, les organisateurs envisagent d'ores et déjà de la renouveler l'année prochaine.



Les principaux animateurs de la journée.

Le Marché du soir a fait étape au village



Le Marché du soir fait la part belle aux produits du terroir.

Un joyeux Carnaval



Le 31 mars, les Ecoliers daslois ont organisé leur Carnaval. Le cortège coloré et joyeux s'est formé en début d'après-midi devant l'école de la Combotte. Après un petit défilé dans les rues du village, les carnavaliers se sont retrouvés à l'école pour un goûter.



Ode à la création



La 3^{ème} édition du Marché des créateurs et VDI, organisée le 12 mai par les Ecoliers daslois, a rassemblé une vingtaine d'exposants à la salle de l'Essor.

► Associations

Au Judo-Club



Mustapha Trad va quitter les judokas daslois après plus de vingt ans de présence.

Le 25 juin, Mustapha Trad, pour qui la retraite a sonné, passera le relais au nouvel entraîneur El Makki Lazaar. Pendant plus de vingt ans, M. Trad a formé et accompagné les judokas daslois. Il a partagé avec eux une « tranche de vie sportive » car la qualité de son enseignement a amené pas mal d'entre eux à la ceinture noire. Bien que la ceinture noire soit le « début » du judo, certains judokas ont choisi le domaine sportif pour profession, d'autres ont acquis l'esprit de compétition et d'autres encore ont tout simplement trouvé un équilibre moral et physique. Nous remercions vivement Mustapha pour son professionnalisme et son dévouement, en lui souhaitant plein de bonnes choses pour la suite. El Makki Lazaar prendra ses fonctions à la rentrée 2019.

- Informations et inscriptions : le 3 et le 10 septembre de 17h15 à 18h30 (1^{er} étage de la Salle Espaces-Loisirs).
- Reprise des cours : le 17 septembre 2019.

Le programme du 2^{ème} semestre pour les Saute-Boyets

Après avoir organisé le pique-nique de fin d'année à la salle de l'Essor le 20 juin, le club des Saute-Boyets communique son programme d'activités pour le deuxième semestre 2019 :

- 2 jeudis par mois : réunion à 14h pour un moment de convivialité (tarot, scrabble, belote,...).
- samedi 28 septembre : concours de tarot, ouvert à tous.
- samedi 12 octobre : sanglier à la broche à la salle de l'Essor, ouvert à tous. Prix : 25 € pour les participants non adhérents.
- mercredi 16 octobre : tournoi de tarot organisé par le club du 3^{ème} âge de Vieux-Charmont.
- jeudi 22 octobre : journée de l'amitié à Pontarlier, rencontre avec les autres clubs du 3^{ème} âge de la région.
- jeudi 21 novembre : friture au restaurant le Tie-Break à Grandvillars.
- jeudi 5 décembre : repas de Noël à la salle Espace-Loisirs.

Au mois de mars 2020, le club organisera une sortie « cuisses de grenouilles » à Seveux.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. BARDIN au 06.37.29.53.26.

Nuisances sonores

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de prendre toute précaution pour éviter de gêner vos voisins par le bruit de tondeuse ou de divers appareils. Un arrêté municipal autorise l'usage d'appareils à moteur aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30. Le bruit n'est donc pas permis le dimanche et les jours fériés. Les travaux exceptionnels (entreprises, constructions,...) sont toutefois tolérés le week-end. Nous vous rappelons également qu'il est interdit de jeter dans le ruisseau les branchages et la tonte de gazon. A ce propos, signalons que l'entretien du ruisseau est à la charge des riverains.

Taille de haies

Il est demandé aux habitants de veiller à l'entretien et à la taille de leurs haies dont les branches peuvent gêner le passage des piétons sur les trottoirs, notamment rue de Beaucourt, mais aussi la visibilité à certains carrefours.

Numéro et boîte à lettres

Nous attirons votre attention sur l'importance que chaque foyer, en maison ou en immeuble, possède un numéro et une boîte à lettres avec les noms et prénoms des occupants, le tout facilement visible depuis la voie publique.

Incriptions pour la brocante

Pour la brocante du Comité des Fêtes prévue le 6 juillet, les bulletins d'inscription sont à retirer en Mairie ou en appelant M. Berçot (06.75.47.59.07), M. Boichot (07.81.65.96.30) ou Mme Pion (06.62.91.43.48). Tarif : 2 € le mètre.

Pré-inscriptions aux NAD

Les pré-inscriptions aux NAD sont prévues le mercredi 28 août de 14h à 18h à la Salle Espace-Loisirs. La reprise des activités s'effectuera à partir du 2 septembre.

Agent du cadastre

Les propriétaires fonciers sont informés que M. Tsilily, agent du cadastre, sera de passage dans la commune au mois de juillet afin de procéder aux mises à jour annuelles des données cadastrales. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et prendre contact avec les administrés.

► Agenda



6 juillet : Brocante du Comité des Fêtes suivi du feu d'artifice à la nuit tombée (stade)
16 juillet : Ramassage des encombrants
24 septembre : Déchetterie mobile
19 et 20 octobre : Fête-vente et brocante de l'Espérance (salle de l'Espérance).

Le P'tit Daslois

votre commune sur
www.mairie-dasle.fr

Dasle

JUILLET 2019

N° 95

► Édito



Un budget rigoureux mais ambitieux

Le vote du budget primitif de l'année est toujours un moment important pour les élus locaux puisqu'il conditionne pas mal de choses pour la vie du village.

Le budget 2019 est dans la lignée des budgets précédents avec, en points forts, la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, des taux d'imposition inchangés et un programme d'investissement que l'on peut qualifier de soutenu. Réunir ces trois points, dans un contexte économique difficile, est assurément une bonne nouvelle.

Dans ce numéro du « P'tit Daslois », nous évoquons notamment le carrefour de la Mairie qui, suite au sondage qui a été effectué, ne connaîtra pas tout de suite les aménagements qui étaient envisagés. Nous expliquons pourquoi.

Nous faisons également le point sur l'avancée des travaux liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure, qui va engager l'avenir de notre village pour les quinze ans à venir, est déterminante : c'est pourquoi j'ai été surpris par la faible participation des habitants à la dernière réunion publique. J'attire votre attention sur le fait que nous arrivons dans la dernière ligne droite et qu'il vous appartient de prendre connaissance des pièces du dossier et de faire part de vos éventuelles interrogations. L'enquête publique, prévue à l'automne prochain, sera la dernière étape au cours de laquelle le public pourra se prononcer.

Le Maire
Stéphane Gricourt

► Actualité

Regard sur le budget primitif

Le 11 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2019 dont voici les principaux éléments.



Le budget primitif 2019 est équilibré à la somme de 1 029 538,73 € en section de fonctionnement et à 820 282,73 € en section d'investissement. Comme les années passées, le souci des élus a été de maintenir le meilleur service possible aux habitants malgré un contexte économique peu favorable, avec des recettes en baisse et des dépenses, au mieux, équivalentes. En fonctionnement, les dépenses sont stables alors que les recettes bénéficient d'un résultat reporté s'élevant à la somme de 256 388,73 €. En investissement, même si le budget est moins élevé que l'an passé puisque l'opération de réfections du Parc Japy est désormais terminée, les projets sont nombreux pour cette année 2019.

Ainsi, la ferme Heynen sera démolie et un budget de 84 000 €, incluant les diagnostics nécessaires pour l'amiante, a été prévu. Cette démolition permettra de lancer les travaux d'aménagement de la zone de la Salle Espace-Loisirs, pour lesquels des crédits de 100 000 € ont été prévus : l'idée est de lancer une étude pour l'aménagement du parking et une maîtrise d'œuvre serait lancée pour gérer le marché public. Cette étude engloberait la réfection du parking en enrobé avec réalisation des drainages et rétentions d'eau d'orages, la création d'un Point R enterré et la création d'une passerelle entre le terrain Marconnet et la salle Espace-Loisirs. Au total, cette opération coûterait donc 184 000 € à la commune. Notons encore que les crédits nécessaires à l'aménagement du carrefour de la Mairie, en bas de la rue de Dampierre (145 000 €), avec élargissement de la rue et mise en place de feux tricolores, maîtrise d'œuvre comprise, ont été inscrits. Toutefois, ce projet ne devrait pas être réalisé cette année compte tenu des raisons que nous exposons dans les pages suivantes.

Enfin, en ce qui concerne la sécurité incendie, elle occupera toujours une place cette année au budget avec l'acquisition de bâches souples et le rajout de poteaux d'incendie pour une somme provisionnée de 85 000 €.

Imposition : des taux inchangés

Comme l'année dernière, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, une stabilité des taux d'imposition communal, soit 9,99% pour la taxe d'habitation, 16,69% pour le foncier bâti et 35,35% pour le foncier non bâti.



► Vie municipale

Le point sur la fibre optique



Le dossier de la fibre optique avance. Dans le courant du mois de juin, le prestataire doit fournir une étude sur l'installation, suivant les secteurs, des fils en souterrain ou en aérien (si les poteaux sont adaptés). D'ici le mois de juillet, deux armoires seront posées, l'une contre la Mairie et l'autre près de l'école de la Combotte. Avant la fin de l'année, les Daslois pourront donc solliciter leur opérateur s'ils souhaitent passer à la fibre.

Bientôt des défibrillateurs



La commune va disposer prochainement de trois défibrillateurs qui seront installés sur la façade de la Mairie, à l'intérieur de la Salle Espace-Loisirs et sur la façade du bâtiment périscolaire. Des séances de formation (sur inscriptions) seront proposées pour tous les volontaires, avec des groupes de 15 personnes à chaque fois. Les premières dates de ces séances ont été fixées aux 16 et 20 septembre de 18h30 à 20h et de 20h à 21h30. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie.

Fleurissement et concours

Les personnes chargées du fleurissement municipal ont installé les vasques à la mi-juin, après que les contenants aient été nettoyés. Les fleurs, notamment des géraniums, ont été mises en place le long de la rue Centrale, mais également près des deux fontaines et dans différents quartiers. Rappelons par ailleurs que vous êtes invités à vous inscrire pour le concours des maisons et balcons fleuris : les inscriptions sont prises jusqu'au 15 juillet et le jury se déplacera sur le terrain le 17 juillet pour établir le palmarès.



► Actualité **PLU : dernière ligne droite**

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Dasle entre dans sa dernière ligne droite : la troisième réunion publique « légale » a eu lieu le 13 mai et a donné lieu, notamment, à la présentation du projet de zonage. Cela dit, le Maire Stéphane Gricourt s'étonnait du peu de mobilisation des habitants pour ce sujet ô combien important pour la commune puisque cette révision du PLU va engager le village sur quinze années. Si la première réunion avait été suivie par une quarantaine de personnes, huit personnes s'étaient déplacées pour la deuxième réunion et une vingtaine lors de la dernière en date. Largement annoncées sur les panneaux lumineux, par voie de presse et dans « Le p'tit Daslois », ces réunions ont quelque peu été « boudees » pour de mystérieuses raisons. « Il y a pourtant des secteurs importants qui sont concernés, précise le Maire, qu'il s'agisse du secteur Combe Jeanne/Mont Reuche et de la possible extension de la zone des Champs Lagrange. »

De ce fait, Stéphane Gricourt rappelle aux Daslois que c'est le moment ou jamais de se mobiliser pour le PLU, de venir en Mairie pour consulter le dossier, poser des questions ou consigner ses remarques. Depuis peu, le plan de zonage, pièce maîtresse du dossier, est d'ailleurs disponible. C'est en ce moment que l'avenir de certains secteurs, constructibles ou pas, se joue.

La suite de la procédure, après un diagnostic sur les zones humides, prévoit une nouvelle réunion pour les habitants avec les personnes publiques associées (services de l'État, chambres consulaires, Pays de Montbéliard Agglomération...). Le projet sera ensuite clos et soumis aux personnes compétentes, probablement avant l'été. Après la validation, la procédure s'achèvera par l'enquête publique qui devrait avoir lieu à l'automne 2019, l'objectif étant toujours que le nouveau PLU soit ficelé pour mars 2020, avant la fin du mandat actuel des élus. Dans ce dossier, les enjeux sont majeurs pour la commune qui doit diversifier son habitat et favoriser la construction d'environ 80 logements d'ici 2030 tout en préservant sa ruralité, son environnement ainsi que les activités agricoles et industrielles. Pour cela, il importe, en priorité, de combler les « dents creuses » disponibles au cœur de la commune, puis d'étudier les extensions possibles.



Vers une zone bleue près de la Mairie

Le centre du village souffre toujours de problèmes de stationnement, le parking de la Mairie étant constamment très occupé... Les élus souhaiteraient que certains usagers, en particulier ceux qui font du covoiturage et qui laissent leur véhicule pendant toute la journée, utilisent le parking de la rue des Gadinots (15 places). Concernant le parking de la Mairie, on se dirige vers une solution radicale, non pas des parcêtres, mais une zone bleue dont la durée reste à fixer (1h ou 1h30 par exemple) afin de faciliter le « turn-over » des véhicules. Des macarons spéciaux seraient cependant attribués aux personnes domiciliées dans le secteur comme la locataire de l'appartement de la Mairie. Bien évidemment, il faudra sévir pour les personnes qui ne respectent pas les règles : les sanctions seront infligées par les gardes communautaires de PMA, la commune venant d'adhérer à ce nouveau dispositif qui prévoit leurs interventions dès les prochaines semaines dans les communes adhérentes.



Le parking de la rue Centrale sera régi par une zone bleue.

Carrefour rue de Dampierre



Le carrefour de la rue de Dampierre va être en « stand by » pour l'instant.

Dans ces colonnes, nous avons déjà évoqué le projet d'aménagement du carrefour de la Mairie, en bas de la rue de Dampierre. A cet effet, un sondage a été effectué auprès des Daslois et les réponses enregistrées, ainsi que les remarques formulées par les commerçants du village, ont conduit la Municipalité à temporiser sur ce dossier. Dans la mesure où la mise en place de feux tricolores a reçu un accueil mitigé (50% seulement des personnes ayant répondu étant favorables à cet aménagement), l'installation de feux faisant craindre des embouteillages. Par conséquent, il a été décidé de ne pas engager de travaux pour le moment. Cependant, on se dirige vers une solution transitoire qui, si elle ne règlera pas le problème de « l'étranglement » de la rue de Dampierre (qui va donc rester en l'état pour l'instant), pourrait améliorer la situation : une « zone 30 » sera mise en place, probablement depuis le centre du village au niveau du restaurant « La Bergerie » jusqu'à l'intersection de la rue Centrale avec la rue des Vergers. Les spécialistes ont considéré qu'entre cette intersection et la salle Espace-Loisirs, les deux virages très prononcés ne permettent pas une vitesse excessive. Même si l'on sait que, de toute façon, il y aura toujours des usagers qui ne respectent pas les règles et qui continueront à griller les « stop »... Il s'agira donc d'une phase de test qui va être lancée : le Maire va prendre l'arrêté nécessaire et les panneaux vont être commandés, cette nouvelle « zone 30 » pouvant être en service au cours du troisième trimestre de cette année.

La ferme Heynen démolie



La ferme Heynen devrait disparaître du paysage avant la fin de l'année.

Si la structure du bâtiment est encore solide, ce n'est pas le cas à l'intérieur, notamment à l'étage : la ferme Heynen, près de la salle Espace-Loisirs, devrait prochainement disparaître du paysage, dès que les élus auront trouvé une solution pour « reloger » certaines associations qui y sont installées ou qui y stockent du matériel. En tout état de cause, les travaux de démolition devraient avoir lieu avant la fin de l'année. La surface récupérée permettra l'agrandissement du parking de la Salle Espace-Loisirs, mais pourra également accueillir un nouveau projet d'habitat, en plein cœur du village.

► Vie du village



Nettoyage de printemps pour le village

Ils ont été une bonne quarantaine à prendre part au traditionnel nettoyage de printemps le 6 avril dernier. Répartis en groupes, ces courageux bénévoles ont arpenté différents secteurs du village afin de ramasser tous les déchets abandonnés par des citoyens bien indisciplinés. Félicitations à tous les participants pour ce beau geste de civisme et une nouvelle opération de ce type est prévue le samedi 28 septembre prochain.

Goûter des Anciens : un moment convivial



Elus et bénévoles en compagnie des doyens de l'après-midi.

L'édition 2019 du traditionnel goûter des Anciens, qui a eu lieu le 27 avril, n'a pas fait recette puisque si 41 personnes s'étaient préalablement inscrites, seules 33 s'étaient déplacées. Cela dit, les participants ont passé un bon moment de convivialité à la salle Espace-Loisirs, entre boissons chaudes, petites douceurs et discussions à bâtons rompus. Comme le veut la tradition, les doyens du jour ont reçu un cadeau : il s'agissait ce jour-là de Jeanne Aizier (91 ans depuis quelques jours) et Maurice Emonnot qui fêtera ses 92 ans en septembre.

Fil d'Ariane : inscriptions



Le Fil d'Ariane est un petit boîtier qui contient des informations utiles aux services d'urgence en cas d'intervention à domicile (médecin traitant, suivi médical, allergies, proches à contacter...). Ce boîtier doit être placé... dans le réfrigérateur, un emplacement insolite mais que chacun possède. En collaboration avec le Lions Club, le CCAS a décidé de proposer cet équipement, utile et rassurant, aux personnes âgées et seules (28 personnes concernées ont été recensées). Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie.